

DEMANDE DE CARTE D'IDENTITÉ - LISTE DES PIÈCES À FOURNIR

(Validité de 15 ans)

LA PRESENCE DE CHAQUE PERSONNE EST OBLIGATOIRE

- Connaître les dates et lieux de naissance des parents.
- 2 photos d'identité (3,5 x 4,5 cm) identiques et récentes, de face et tête nue, expression neutre, bouche fermée, sur fond clair, en couleur. **La prise de vue montre un gros plan du visage et des épaules et le visage doit prendre entre 70 et 80 % de la hauteur de la photo.**
- 1 acte de naissance **INTÉGRAL** datant de moins de 3 mois à demander dans la commune de naissance.
Pour les personnes nées à l'étranger : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/dali/>
- 1 justificatif de domicile **ORIGINAL** à vos noms et prénoms, datant de moins de 3 mois (France télécom, EDF, GDF, etc.)
- Fournir l'ancienne pièce d'identité.
- Si le demandeur n'est pas français d'origine, fournir **L'ORIGINAL** du document prouvant sa nationalité (certificat de nationalité, Décret, etc.).

Si vous êtes hébergé, fournir :

- Une déclaration d'hébergement précisant la date d'hébergement.
- L'ORIGINAL** de la pièce d'identité de l'hébergeant.
- L'ORIGINAL** d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant.

Si la demande concerne un mineur, fournir :

- Livret de famille.
- Le jugement de divorce ou de séparation.
- La pièce d'identité du parent.

Le mineur doit venir accompagner du parent ayant l'autorité parentale.

Si la demande de carte d'identité fait suite à une perte / vol, fournir :

- La déclaration (Perte=Mairie ; vol=Commissariat).
- Timbre fiscaux d'une valeur de 25 €
- Document officiel avec photo permettant de vous identifier (exemple : Carte de transport, carte professionnelle délivrée par l'Etat, permis de conduire, permis de chasser, etc.).

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITÉ